

Biodiversité en Région de Bruxelles-Capitale: la nature de Bruxelles

G. DE SCHUTTER, M. GRYSEELS & S. KEMPENEERS

Y a-t-il un sens à s'occuper de biodiversité dans une ville qui rassemble un million d'habitants sur une surface deux fois plus réduite que le Parc Hautes-Fagnes Eifel?

Les enjeux

Même si les campagnes remembrées sont souvent devenues moins riches (en terme de biodiversité) que les friches citadines, il est clair que peu d'espèces animales ou végétales dépendent pour leur survie de la préservation de leurs populations bruxelloises.

La convention de Rio ne se limite cependant pas au strict point de vue de la préservation des espèces. Son point de vue, plus large, est celui du développement durable ou soutenable qui articule tout développement autour des trois « piliers » : l'économique, le social et l'environnemental. Dans ce contexte, les relations entre

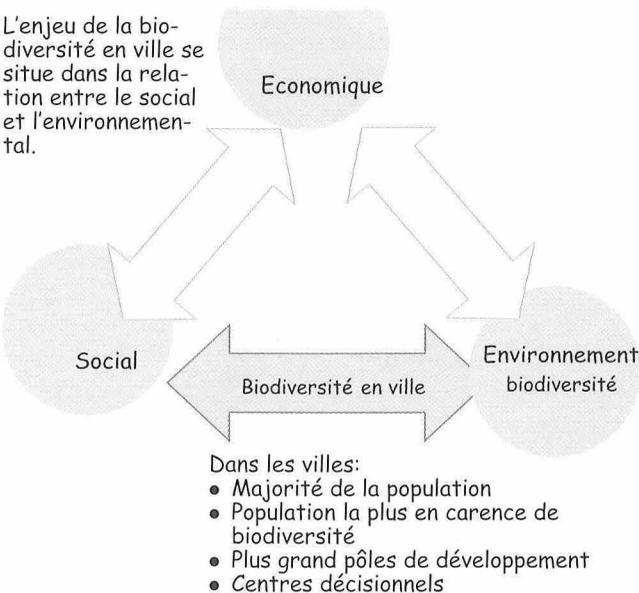


Fig. 1 — Les enjeux de la biodiversité dans la ville tels qu'ils doivent être vus dans le contexte du développement durable.

ces piliers sont aussi essentielles au développement durable que les piliers eux-mêmes. L'enjeu de la conservation de la diversité biologique dans les villes ne situe pas dans la sphère environnementale mais précisément dans la relation entre le social et l'environnemental. Autrement dit, c'est précisément parce qu'un million d'habitants se trouve rassemblés sur une surface aussi réduite, que la moindre action en faveur de la biodiversité y prend une dimension plus exceptionnelle et plus conséquente qu'ailleurs.

Les villes rassemblent aujourd'hui la majorité de la population et cette population est aussi celle qui a le moindre accès à la biodiversité. En outre, les villes constituent les pôles de développement les plus importants et elles abritent pratiquement tous les centres décisionnels. Si nous ne réussissons pas à valoriser la biodiversité dans les villes, il y a fort à parier que la biodiversité ne sera pas prise en compte comme enjeu essentiel du développement, ni par la population, ni par les décideurs. En outre, la biodiversité agissant auprès du public comme la représentation la plus tangible du pilier environnemental et de ses enjeux, il est à craindre qu'à travers elle, l'ensemble des enjeux environnementaux soient minorisés.

Outre ces conséquences sur le pilier environnemental du développement, les enjeux sociaux de la biodiversité en ville sont également essentiels. Les conséquences sociales d'un manque de relation à la nature sont bien connues (dépressions, stress, violence), même si les mécanismes en jeu sont complexes et impliquent aussi d'autres paramètres corrélés (sur-densité, pollutions diverses). Le repli de ceux parmi les citadins qui en ont les moyens vers les faubourgs « verts » est à cet égard très révélateur.

Les risques

Il y a, *a priori*, au moins deux manières de manquer l'enjeu de la biodiversité dans les villes : quantitativement et qualitativement.

Quantitativement, la très faible quantité de biodiversité disponible par rapport aux attentes et besoins rend l'exer-

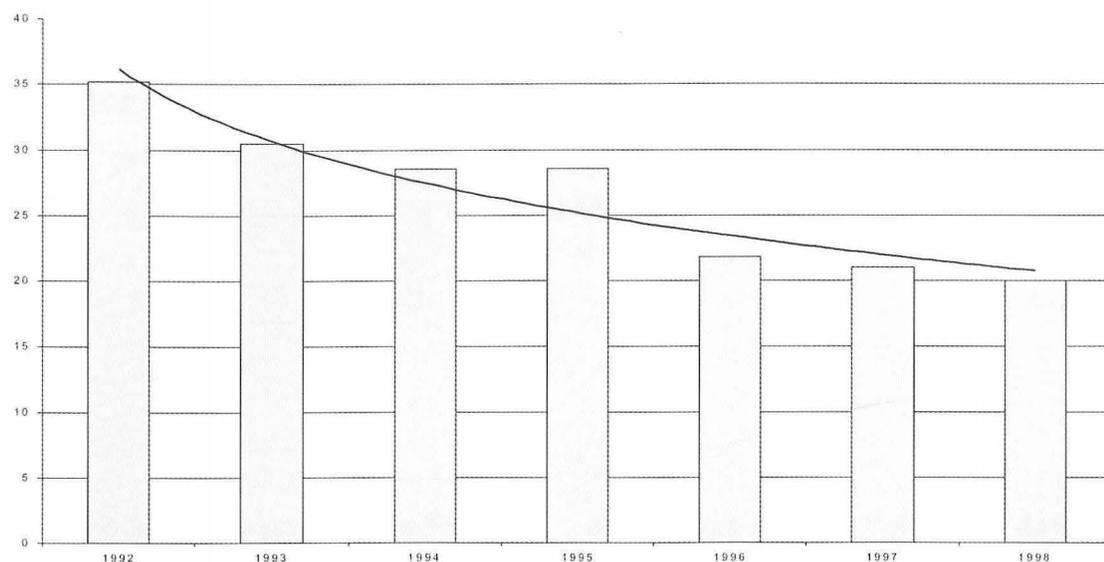


Fig. 2 — Plus ou moins 80 points d'écoutes sont réalisés chaque année dans le cadre du suivi de l'environnement par bio-indicateurs en Région de Bruxelles-Capitale. Ce graphique présente la proportion de ces points d'écoute pour lesquels le Moineau domestique (*Passer domesticus*) a été contacté chaque année de 1992 à 1998 (extrait de WEISERBS & JACOB, 1999). La diminution régulière de la distribution du moineau dans la ville est patente.

cice de la mise en valeur soutenable de cette biodiversité périlleux. En outre, la pression du développement économique extrêmement forte dans les villes tend à s'opposer aux autres piliers de manière brutale. Le pilier économique, qui s'exprime surtout à travers la pression immobilière, peut parfois être en opposition directe avec le développement des autres piliers et plus particulièrement de leur interrelation.

Qualitativement, au vu des difficultés rencontrées sur les aspects quantitatifs, la tentation est grande de « mettre en scène » la biodiversité et de créer des espaces fortement contrôlés et gérés qui présentent de manière attirante et durable une richesse spécifique maximale, et de préférence spectaculaire. Si cette « mise en scène de la biodiversité » présente des avantages évidents (attractivité aisée du public et durabilité aisée à assurer) elle



Fig. 3 — Ces deux cartes présentent, en 1992 et en 1998, la localisation en Région de Bruxelles-Capitale des points d'écoute (= points noirs) dans lesquels le moineau domestique a été contacté au moins une fois. En quelques années, le centre de la ville a été le plus déserté.

présente un risque majeur, celui de préférer la mise en scène, par définition plus attirante, à l'original. À moyen terme, la perte de contact avec la nature spontanée risque de transformer la relation social-environnemental en une relation consumériste de spectacle environnemental qui ne se justifie plus que dans un contexte social pur, voire dans une relation entre le social et l'économique. Si ces risques de nature qualitative sont plus insidieux que les risques quantitatifs et souvent moins bien mesurés, ils n'en sont pas moins essentiels à terme.

La manière et les outils

Il s'agit donc de rendre accessible la biodiversité à un maximum de citoyens et ce, bien sûr, de manière durable, c'est-à-dire sans mettre en jeu ou prendre de risques importants vis-à-vis du faible capital de biodiversité disponible. Il s'agit aussi de préserver cette biodiversité face à une sphère économique très forte. Enfin, il est essentiel de veiller à la nature de cette relation à une nature spontanée et incontrôlée et d'éviter les mises en scènes « dénaturantes ».

Rendre accessible sans abîmer ni dénaturer implique, d'une part, de très bien connaître les ressources limitées et menacées dont on dispose (la biodiversité de la ville) et, d'autre part, de mettre en œuvre des outils particuliers de développement, de protection et de mise en valeur. Trois étapes successives sont à considérer l'information, la planification et la mise en œuvre auxquelles correspondent trois types de démarches et d'outils différents.

Les outils d'information

Dans la mesure où les ressources en terme de biodiversité sont très limitées dans la ville et que les attentes envers celle-ci sont très fortes, il est absolument essentiel de disposer d'une information la plus exhaustive possible concernant la biodiversité pouvant être utilisée. Parmi les outils d'informations les plus utilisés, on peut citer les inventaires et caractérisation de sites sur SIG (Système d'Information Géographique, GIS) ou les suivis de l'environnement par bio-indicateurs (bio-monitoring). Ce dernier exemple est évoqué ici (IBGE 1998 pour plus de détails).

En RBC, le suivi de l'environnement par bio-indicateurs fonctionne depuis 1992 et prend en compte divers groupes taxonomiques (oiseaux, mammifères, batraciens et reptiles, plantes supérieures, champignons et lichens, arbres urbains, cfr. IBGE 1998). Il s'agit soit de suivis structurels (même relevés effectués systématiquement chaque année) servant à caractériser des tendances à moyen ou long terme, soit d'inventaires ponctuels réalisés sur une ou plusieurs années servant à établir l'état des connaissances sur un groupe. Ces suivis sont réalisés dans le cadre de conventions de collaboration avec des institutions scientifiques, des universités et des associations

de naturalistes. Les figures 2 et 3 présentent un exemple de résultats émergeant de ces suivis.

Globalement, ces suivis ont permis l'accumulation de pas mal de données depuis 1992 dont l'essentiel reste à analyser et à interpréter. L'interprétation de ces résultats en terme de facteur de causalité est l'objectif final de tout suivi par bio-indicateur - en particulier les causes susceptibles d'affecter aussi l'homme. Cet aspect reste essentiellement à entreprendre. En outre, des bio-indicateurs essentiels (parmi lesquels les insectes) mériteraient également un suivi.

Outils de planification

La planification des actions à mettre en œuvre est une étape indispensable pour obtenir des résultats effectifs et durables dans le contexte particulièrement complexe de la ville. Pour être efficace, il est important, non seulement, d'établir des planifications concernant directement la biodiversité, son développement et sa mise en valeur (maillages vert et bleu, plans de gestion de sites, etc.) mais aussi, et peut-être surtout, d'être présent dans les planifications générales concernant l'organisation de la ville (plans de développement de la ville, plans d'urbanismes, etc.).

Implications dans les planifications générales

En Région de Bruxelles-Capitale, une succession de plans de développement (PRD, PCD) et de plans urbanistiques (PRAS I, PRAS II, multiples PPAS) ont été mis en chantier ces dernières années. Il s'agit là d'opportunités importantes pour une mise en œuvre du développement durable de la ville.

Force est de constater cependant que ces plans n'ont pas permis une prise en compte réelle des enjeux de la biodiversité pour les citoyens. Ainsi, si la notion de « zone verte à haute valeur biologique » a bien fait son apparition au PRAS (Plan Régional d'Affectation du Sol), son application s'avère peu pertinente, voire contre-productive. En effet, elle reste trop limitée à des sites pour lesquels les enjeux urbanistiques et/ou économiques sont réduits ou nuls et ne prend pas en compte les sites les plus essentiels pour la biodiversité (friches en particulier).

Planifications spécifiques

Divers types de planifications directement orientées vers le développement de la biodiversité sont développées à l'IBGE.

Les plans de gestion concernant des sites précis et ayant pour objectif le développement de la biodiversité ont été établis pour des sites naturels classés (Bois du Laerbeek, Forêt de Soignes) et de réserves naturelles (Vuilbeek, Rouge-Cloître, etc.). Certains sont déjà totalement ou partiellement mis en œuvre.

Un développement plus récent est la planification de réseaux de maillages : maillage vert social, maillage vert écologique et maillage bleu. Le Maillage Vert dit « social » a pour objectif premier de favoriser l'accès

du public à des espaces verts au sein de la ville. Il propose la création de nouveaux parcs publics, la réalisation d'un verdoisement volontariste, la réalisation d'une promenade verte autour de la ville et la réalisation de continuités vertes rayonnantes et concentriques. Ce plan a été publié au Moniteur belge (MB du 29 septembre 1999) en tant que complément du Plan Régional de Développement (PRD) et a de ce fait une valeur juridiquement contraignante. Le maillage vert « écologique » vise à recenser et évaluer l'ensemble des sites d'intérêt pour la biodiversité en ce compris les continuités vertes permettant la pénétration des espèces dans la ville. Il est encore à l'étude. Le Maillage Bleu est étroitement lié au Vaillage Vert social auquel il contribue. Ses objectifs consistent à reconstituer un réseau hydrographique de qualité. Par exemple, par la remise à ciel ouvert de ruisseaux et par la séparation des eaux usées et des eaux de ruissellement. Certains éléments de ce plan sont déjà mis en œuvre à l'heure actuelle (remise à ciel ouvert de la Woluwe, par exemple).

La mise en œuvre

Les différents outils mis en œuvre pour le développement et la valorisation de la biodiversité en Région de Bruxelles-Capitale concernent soit des groupes d'espèces cibles et/ou emblématiques (programme Life sur les chauves-souris, campagnes de sensibilisation et d'information sur les renards et corvidés urbains, problématique de la cueillette des champignons, etc.), soit des catégories d'espaces verts (gestion différenciée des parcs publics, plan de gestion durable et plate-forme participative pour les forêts, opération « refuges naturels » pour les jardins privés, maillages vert et bleu, etc.).

Espèces emblématiques et actions associées

Divers programmes s'attachent à des groupes d'espèces animales ou végétales pour assurer le développement durable de la relation homme-nature dans la RBC. Ces programmes cherchent généralement à conjuguer l'information et la sensibilisation du public et les actions concrètes de gestion. Deux exemples sont évoqués ici : le programme LIFE-Nature concernant les chauves-souris et le contrôle de la cueillette des champignons.

Le programme Life-Nature est un co-financement de la Commission européenne et de l'IBGE, en collaboration avec l'IRScNB (Institut royal des Sciences naturelles). Il s'étend sur quatre années (1998-2002). Son objectif est l'aménagement des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) définies en Région de Bruxelles-Capitale (en application de la directive européenne 79/409). C'est essentiellement sur base de la présence de populations de chauves-souris que ces ZSC ont été définies. Dès lors, ce programme est particulièrement orienté vers ces espèces, mais l'objectif est plus large que la simple attention à un groupe d'espèces en particulier. Plus d'une trentaine d'actions sont ou seront mises en œuvre dans le cadre de ce programme. Il s'agit autant d'aménagement et de

gestion (recensement et conservation d'arbres creux, placement de nichoirs, aménagements de bâtiments, aménagement et gestion d'étangs et de parcs, etc.) que d'études et d'inventorisation (régime alimentaires, zones de gagnages, états des populations, richesse spécifique, distribution spatiale de ces populations, etc.) et de sensibilisation du public (diverses publications, aménagement de points d'observation, guidances, etc.).

La problématique de la cueillette des champignons est symptomatique de certains aspects de la gestion de la nature en milieu urbain. Depuis quelques années, la cueillette des champignons s'est très fortement développée dans nos régions. En soi, cette évolution est très positive puisqu'il s'agit du développement d'une relation privilégiée entre le citadin et la nature. Cependant, dans les forêts péri-urbaines comme la Forêt de Soignes, ce récent développement implique une augmentation très forte de la pression de cueillette sur les populations des espèces les plus recherchées. Pour que la cueillette puisse être soutenable et que les prochaines générations de bruxellois puissent encore bénéficier de cette forme de relation à la nature, il est indispensable de gérer et contrôler cette pression. L'IBGE a récemment lancé une campagne de sensibilisation des cueilleurs et des mesures légales sont à l'étude.

Typologie des espaces verts de la RBC et actions associées

Il est courant d'entendre dire que Bruxelles est une capitale particulièrement « verte » par rapport aux autres

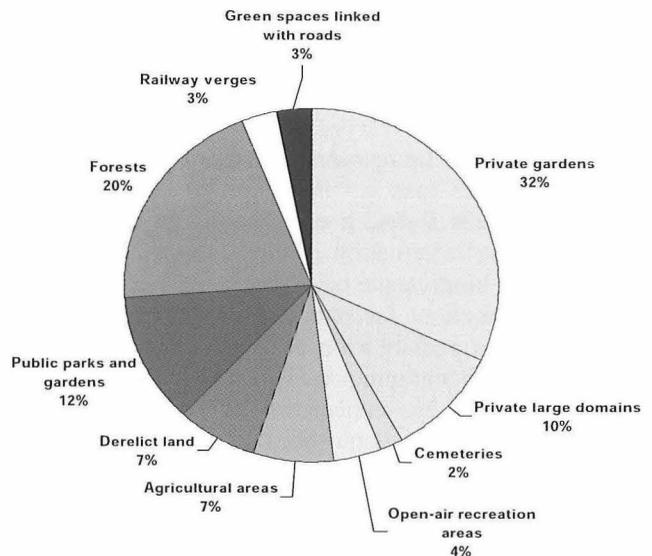


Fig. 4 — Proportion des différentes catégories d'espaces verts présents en Région de Bruxelles-Capitale. 42% sont interdits d'accès au public. Seuls 39% (Forêt, parcs publics et friches) sont directement concernés par le développement de la biodiversité dans la ville. Parmi eux, les friches (7%) sont les seuls sites à présenter une nature « spontanée » (de régénération) dont la structure et l'aspect ne sont pas contrôlés de manière stricte par l'homme. Ce sont aussi les espaces verts les plus menacés.

capitales européennes car elle présenterait une proportion de bâti et de « vert » à peu près équivalente. Cependant, la composition de ce « vert » est à analyser avec attention. La figure 4 présente la proportion des types d'espaces verts présents en RBC.

La proportion d'espaces verts privés est particulièrement grande à Bruxelles, ceci étant dû au fait que la plupart des maisons disposent d'un jardin ainsi qu'à la présence de grands domaines privés (en particulier le Domaine royal de Laeken). Si les grands domaines et, dans une moindre mesure, les intérieurs d'îlots contribuent certainement à la conservation de la biodiversité dans la ville, ils ont évidemment impact social réduit. Les espaces verts pouvant être directement utilisés pour le développement de la biodiversité dans la ville tel qu'il a été défini plus haut (figure 1) sont les forêts, parcs publics et friches. Ensemble, ils représentent 39% des espaces verts.

Talus de chemin de fer

Les possibilités d'interventions sur les bords de chemin de fer ou de route sont fortement limitées par les contraintes de sécurité et d'utilisation. Ces espaces verts ont cependant un intérêt stratégique pour le développement de la biodiversité parce qu'ils constituent des voies de pénétration dans la ville pour certaines espèces. Ceci est particulièrement vrai de certains talus de chemin de fer. Des collaborations sont actuellement mises en œuvre entre la SNCB et l'IBGE pour assurer une gestion durable, en faveur de la biodiversité, des talus de chemin de fer de la RBC.

Espaces verts privés

Les campagnes « refuges naturels » réalisées par l'a.s.b.l. Réserves Naturelles RNOB avec le soutien de l'IBGE visent à encadrer et conseiller les privés de manière à ce que leur jardin soit le plus accueillant possible pour la nature.

Forêts

La partie bruxelloise de la Forêt de Soignes constitue l'essentiel des 20 % de forêt de la RBC. Un nouveau plan de gestion de cette forêt est actuellement en discussion et devrait être adopté dans le courant de l'an 2000. Il proposera entre autre la mise en œuvre de structures participatives associant utilisateurs et gestionnaires.

Parcs publics

La gestion différenciée des parcs urbains est largement mise en œuvre dans les parcs gérés par l'IBGE. Elle implique en particulier la mise en œuvre d'une gestion dite « écologique » de parcs ou de parties de parcs. Cette gestion « écologique » vise au développement de la

biodiversité par de multiples modifications dans la gestion des parcs (arbres morts, végétation rivulaire, prairies de fauche, etc.). Pour plus de détails, une brochure grand public intitulée « vers une gestion écologique des parcs régionaux bruxellois » est disponible auprès de l'IBGE (IBGE 1999).

Friches

Les friches sont souvent d'anciennes zones agricoles laissées à l'abandon et où la nature s'est redéveloppée de manière spontanée. Dans l'ensemble de la ville (le bâti aussi bien que les parcs ou les forêts), l'environnement et les paysages sont d'origine anthropique, c'est dire qu'ils sont caractérisés par une structuration et une conception contrôlée et généralement planifiée par l'homme. Les friches de régénération spontanée sont les seuls sites où la structuration du paysage est essentiellement l'œuvre de la nature. En ce sens, ces sites ont une grande importance dans la ville en particulier pour leurs apports paysager et de ressourcement. Mais aussi pour les aspects récréatifs et de relation à un environnement non organisé. En outre, de par leur complexité structurelle, ce sont aussi ces sites qui présentent la plus grande biodiversité.

Leur préservation est donc essentielle pour l'avenir de la relation entre le citadin et la nature. Ce sont malheureusement aussi les espaces verts les plus menacés, en particulier par les pressions urbanistiques. Il est urgent d'établir explicitement une reconnaissance de la spécificité et de l'importance de ces friches pour la relation entre la nature et le citadin.

Références

IBGE, 1998. Qualité de l'environnement et biodiversité en Région de Bruxelles-capitale. Inventaire et suivi de la Flore et de la Faune - Kwaliteit van het Leefmilieu en biodiversiteit in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest. Inventarisatie en opvolging van de flora en fauna. *Documents de travail de l'I.R.Sc.N.B.* n° 93.

IBGE, 1999. Vers une gestion écologique des parcs régionaux bruxellois.

WEISERBS & JACOB, 1999. Rapport 1999 du groupe de travail AVES de la surveillance par bioindicateurs de l'état de l'environnement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Geoffroy DE SCHUTTER,
Machteld GRYSSELS &
Serge KEMPENEERS
IBGE - BIM
Gulledelle 100
1200 Bruxelles / Brussel

